
Règlement Particulier

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Remarque préliminaire : A compter de la saison 2023-2024, dans tous les tableaux, hormis dans les catégories "poussin" et "junior", les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la Phase Qualificative France Jeunes (QFJ) de la même saison.

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.2 La compétition se déroulera selon les dernières règles et les derniers protocoles sanitaires. Chaque participant (joueurs, conseillers, spectateurs, organisateurs.) pourra se voir refuser l'accès à la salle s'il ne respecte pas les règles sanitaires mises en place.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et la LIFB et doit être en possession de sa licence-joueur et ne pas être suspendu à la date de la compétition.
- 1.4 Les décisions du Juge Arbitre de la compétition sont sans appel. Le Juge Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.1. Le Juge Arbitre saisit son rapport directement dans Poona après la compétition.

2. SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le **Championnat Régional Jeunes Daniel TRAVERS** est une compétition régionale qui s'adresse aux meilleurs joueurs d'Ile-de-France des catégories : « minibad », « poussin », « benjamin », « minime », « cadet », et « junior ».
- 2.2 Les catégories d'âge proposées sont : Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM).
- 2.3 Pour l'ensemble des tableaux (sauf pour les poussins et ceux qui seront en poule unique), une petite finale devra être disputée.
- 2.4 Le sur classement n'est pas autorisé pour cette compétition sauf pour :
 - les minibads qui peuvent s'inscrire uniquement en poussin
 - les poussins qui peuvent s'inscrire uniquement en benjamins.Les poussins s'inscrivant dans la catégorie benjamin-benjamine doivent respecter l'article 2.6. Les poussins et les poussines s'inscrivant dans la catégorie benjamin-benjamine doivent le faire sur l'ensemble des tableaux pour lesquels ils sont inscrits.
- 2.5 Le nombre de places maximum par tableau est le suivant : Simple : 16 joueurs ; Double et Mixte : 8 paires.
- 2.6 Dans la mesure du possible si tous les tableaux sont complets en nombre de participants, ils se joueront en élimination directe sauf dans la catégorie poussin-poussine.

2.7 Sélection des participants

2.7.1 Tableaux de simple

- Les joueurs retenus seront :
 - 2 joueurs invités au maximum pour l'ensemble du territoire francilien soit directement par le responsable sportif de la Ligue, soit proposés par les CTD; ces joueurs seront proposés au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription et la validation de leur participation sera de la responsabilité de la commission de sélection rattachée au secteur de l'Accès au Haut Niveau.
 - Complétés par les joueurs dans l'ordre de leur classement au CPPH de simple-

2.7.2 Tableaux de double

- Les joueurs retenus seront :
 - Deux paires invitées au maximum pour l'ensemble du territoire francilien soit directement par le responsable sportif de la Ligue, soit proposées par les CTD; ces joueurs seront proposés au plus tard 15 jours avant la date limite d'inscription et la validation de leur participation sera de la responsabilité de la commission de sélection rattachée au secteur de l'Accès au Haut Niveau.
 - Complétées par les paires constituées de joueurs dans l'ordre de leur classement au CPPH de simple pour les catégories poussins, benjamins et minime.
 - Complétées par les paires constituées de joueurs dans l'ordre de leur classement au CPPH de double pour les catégories cadets et juniors.
 - Les paires retenues le seront en les classant au moyen de l'addition des points des dits joueurs à cette même date. Par exception, les poussins le seront par addition de leurs rangs de classement.

2.8 A l'exception des tableaux de la catégorie Poussin, seuls les joueurs et joueuses titulaires d'une carte d'identité ou d'un passeport français sont autorisés à participer au Championnat Régional Jeunes. Une dérogation sera accordée aux joueurs étrangers sélectionnables en équipe de France au regard des règles de la BWF en la matière, à la date de clôture des inscriptions du Championnat.

3. INSCRIPTIONS

3.1 La date limite d'inscription est fixée 15 jours avant le début de la compétition, soit le **9 février 2024 à 12h**. Les classements à cette date détermineront les joueurs sélectionnés et les joueurs en liste d'attente.

3.2 La date du tirage au sort est fixée dix jours avant le début de la compétition, soit le **14 février 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour la désignation des têtes de série.

3.3 Les inscriptions sont à réaliser exclusivement par les Comités Départementaux en ligne sur le Badnet de la Ligue (<https://lifb.badnet.org/Src>).

3.4 Le règlement des inscriptions devra être réalisé à l'issue de la compétition par les Comités Départementaux dès réception des factures envoyées par le service comptabilité de la LIFB.

3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 13€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux, et 25€ pour 3 tableaux.

3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h à 19h00.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions en ligne mal complétées sont supportées par le Comité Départemental en cause.

4. FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Championnat Régional Jeunes Daniel TRAVERS** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, son Comité Départemental est remboursé des frais d'inscription ;
 - Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 10 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. Ce justificatif permettra le remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant et qu'une liste d'attente a été créée, la paire doit se retirer. En cas d'absence de liste d'attente, le partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, la LIFB essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur en remplacement.

5. DÉROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel aux Comités Départementaux et seront disponibles sur le Badnet de la Ligue en ligne. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Les joueurs ou leur responsable nommé par le Comité doivent venir pointer à la table de pointage dès leur arrivée dans le gymnase et ce, tous les jours où ils sont convoqués. En cas de retard, le joueur ou le responsable doivent contacter les organisateurs sous peine que le joueur concerné soit déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, le volant officiel de la compétition sera imposé. Le volant officiel est RSL 1. Ces volants seront fournis pour les finales par la LIFB.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Les matchs seront soit arbitrés par des arbitres officiels, soit en auto-arbitrage. Lors de match en auto-arbitrage, un joueur peut à tout moment faire appel au Juge Arbitre qui si possible désigne un Arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

- 5.11 La participation au **Championnat Régional Jeunes Daniel Travers** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement aux vues ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.13 Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur nommé par le Comité Départemental du joueur. Ce responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition sous peine d'exclusion des joueurs.